



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉSEAU DES
TERRITOIRES POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés avant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

DIRECTION GENERALE

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉSEAU DES TERRITOIRES POUR
L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort est riche de multiples initiatives liées aux champs de l'économie sociale et solidaire ; ainsi de nombreux projets et réalisations mobilisent les ressources locales et se caractérisent par les priorités suivantes :

- être au service des Hommes, et du lien social ;
- être au service de solidarités entre individus du territoire et entre territoires, entre activités et entre générations ;
- être au service d'un développement qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- être au service de la qualité de vie pour tous et pour la préservation des ressources, pour un développement durable.

La Ville de Niort est ainsi engagée dans :

- la création de services municipaux « ouverts » à tous ses résidants (logement social, jardins solidaires) ;
- la participation financière aux services publics municipaux facturés en fonction du revenu des bénéficiaires ;
- l'animation d'une démocratie participative à l'échelle des conseils de quartiers ;
- une démarche Agenda 21 ;
- une adhésion au projet SOL.

Au plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions ou des expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter des travaux en commun. Une association nationale loi de 1901 regroupant communes, communautés d'agglomérations, pays, départements et régions a été créée.

Cette association dénommée Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu de ressources en terme d'information et un lieu d'appui à la mise en œuvre de projets notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement de démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte est élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes.

L'appartenance à ce réseau permettra à la Ville de bénéficier d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou l'évolution d'actions déjà mises en place.

Pour information, en 2009, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 590 €.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire » dont le siège social est à l'Hôtel de Ville de Lille ;

- Autoriser l'adhésion à cette association à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- Désigner Jean-Pierre GAILLARD pour représenter la Ville de Niort ;

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité et ainsi que le permet l'article L. 2121-21 du CGCT.

- Autoriser Madame le Maire ou l'élu municipal délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, et à verser chaque année, à compter de 2010, la cotisation annuelle (590 € pour l'année 2009).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Pascal DUFORESTEL